

VILLE DE MARNAY

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2017

Sous la présidence de M. Vincent Ballot.

11 conseillers présents :

BALLOT Vincent – BOUCHASSON Laurence – BUGNET Judith – FASSET Jean-Louis – GIRARD Bernard – MORCHE Bernard – MORLAND Mélanie – MOUCHOT Yves – RIETMANN Michaël – RONDOT Jérémy – ZANGIACOMI Pierre.

Pouvoirs :

MADIOT Bernadette pour BUGNET Judith – MARIN GUITON Catherine pour RIETMANN Michaël

Absentes excusées : FERREIRA Antonia – THIELLEY Bénédicte

Secrétaire de séance : Laurence BOUCHASSON

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 09 mai 2017 ;
- Pôle sportif : choix du maître d'œuvre pour les travaux de construction et déconstruction, choix du coordinateur SPS et du contrôleur technique ;
- Echange de terrains FONDEVILLA ;
- Demande de subvention des jeunes agriculteurs de Haute-Saône, du club de Handball et de l'office de Tourisme du Val Marnaysien ;
- Bilan de la saison de cinéma 2016-2017 (septembre à juin) et décision de reconduction ou non pour la saison 2017-2018 ;
- Cimetière communal : fixation d'un tarif pour scellement d'une urne ;
- Toiture de l'église : demandes de subventions ;
- Comptabilité Budget Commune, eau et assainissement : vote des comptes administratifs 2016 (annulation des délibérations du 20 mars et 11 avril 2017), fixation des durées d'amortissement pour la Commune ; décision modificative n°2 (Commune - ouverture de crédits) ;
- Mise à disposition d'une salle pour installation du local de l'UCIA ;
- Questions diverses

M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour :

- Suppression de Toiture de l'église : demandes de subventions (il n'y aurait plus d'enveloppe pour subventionner la toiture par la DRAC) ;
- Ajout de la mise en place du RIFSEEP (primes versées).

Passage au vote : Pour : 13

I. Approbation du compte rendu de la réunion du 09 mai 2017

Le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la séance précédente du 09 mai 2017.

Aucune autre remarque n'est formulée.

Passage au vote : Pour 13

II. Pôle sportif : choix du maître d'œuvre pour les travaux de construction et déconstruction, choix du coordinateur SPS et du contrôleur technique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, depuis plus d'un an, le comité de pilotage pour la construction d'un pôle sportif travaille en collaboration avec la SOCAD sur l'élaboration d'un programme.

Des consultations afin de désigner une maîtrise d'œuvre, le contrôleur technique et le coordonnateur SPS ont été lancées en janvier et en mars 2017.

Le cahier des charges demandé par la Mairie est le suivant :

- La déconstruction de l'ensemble des vestiaires du football ;
- La mise en place de bâtiments préfabriqués pour ne pas gêner la saison du football (proposition : matchs : aller à Marnay – retour à l'extérieur) ;
- La reconstruction d'un bâtiment comprenant les vestiaires et locaux annexes de la section football, le clubhouse et les locaux annexes de la section tennis et le local de la section tir à l'arc.

Il était demandé de chiffrer deux options : une construction en dur et une construction modulaire (qui permettrait d'être moins chère et plus rapide).

Six candidatures ont été reçues en mairie. Après les avoir analysées, trois ont été retenues. Aucune n'a mis en avant la construction modulaire.

Parmi ces trois candidatures, un cabinet a émis un projet assez surprenant :

- Construire un nouveau terrain de tennis à côté du terrain multisports ;
- Construire un ensemble multisports sur un des deux terrains de tennis (celui qui a été régénéré l'an passé pour environ 8 000 €) en utilisant le mur d'entraînement du club tennis.

Cette proposition est la moins chère. De plus, elle possède certains avantages :

- ne pas déconstruire immédiatement l'ancien bâtiment pour permettre au club de Football de continuer à l'utiliser au cours de sa saison,
- ne pas avoir recours à des bâtiments préfabriqués (80 000 € d'économie),
- éviter de rehausser le nouveau bâtiment (zone inondable),
- avoir une accessibilité handicapée moins contraignante.

Laurence BOUCHASSON demande le programme des travaux.

La Commune choisit la maîtrise d'œuvre. Elle informe les candidats non reçus. Après un délai de 11 jours, le marché sera notifié à l'adjudicataire. Le comité de pilotage se réunit selon un calendrier défini. Dès que le projet est validé, la Commune lance les consultations pour les travaux. De plus, elle déposera des dossiers de demande de subventions au mois d'octobre.

Le terrain de tennis devrait être supprimé en fin d'année et les travaux devraient commencer début janvier 2018 pour une inauguration en septembre 2018.

Jean-Louis FASSETNET ajoute que, dans ce projet, l'ancien bâtiment n'est pas détruit en totalité. Une partie est conservée et réhabilitée pour la buvette du football, le local du tir à l'arc. De plus, il y aura des WC publics indépendants pour la zone de loisir du Plan d'eau.

Vincent BALLOT précise que la Commune a l'idée d'acheter le terrain à côté du cimetière pour le transformer en places de stationnement et faire un accès piétonnier.

Bernard GIRARD informe que le club de Tennis a donné son accord pour la suppression et la reconstruction d'un nouveau terrain.

Pierre ZANGIACOMI précise qu'il faudra expliquer aux habitants que le fait de construire un bâtiment à la place d'un terrain de tennis refait en 2017 permet une réelle économie.

Yves MOUCHOT demande s'il est prévu le rangement du matériel d'entretien dans le nouveau bâtiment. L'idée est de refaire l'ancien quai de gare pour regrouper tout le matériel technique communal en un seul point (les travaux viennent de débiter).

Monsieur le Maire propose de retenir le projet du groupement SOLMON/SEDIME/BELLUCCI/BROISSIAT DEQUEBER dont le mandataire est le Cabinet SOLMON de Montbéliard (25) pour un montant de 97 500 € HT pour la construction en dur et de 90 000 € HT pour la construction modulaire.

Pour la désignation du prestataire pour la mission de coordonnateur SPS, Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet DEKRA d'Ecole Valentin (25) pour un montant de 2 385 € HT.

Pour la désignation du prestataire pour la mission de contrôle technique, Monsieur le Maire propose de retenir le cabinet SOCOTEC de Besançon (25) pour un montant de 5 600 € HT.

Passage au vote: Pour 13

III. Echange de terrains FONDEVILLA

Un échange de terrain entre la Commune et la famille FONDEVILLA avait été prévu en 2001 pour acter l'emprise de la rue des Garennes.

Cet échange n'a pas abouti suite à un changement de municipalité et le dossier a été oublié.

La succession FONDEVILLA a retrouvé d'anciens documents concernant un échange de terrain entre la famille et la Commune et propose de clore ce dossier.

Un géomètre avait borné les terrains mais il n'y avait pas eu d'acte notarié.

M et Mme FONDEVILLA cèdent à la commune une partie de 45 m² (qui correspond à une partie de la route), une partie de 29 m² (qui correspond au trottoir). En échange, la Commune cède une parcelle de 2m² pour l'entrée d'une annexe à usage de garage (cette parcelle est déjà chez eux).

Les frais d'actes notariés seront à la charge de la Mairie.

Cela ne change rien mais la crainte est de devoir refaire un bornage.

Jérémy RONDOT précise que, dans le cas où un géomètre devrait border à nouveau, il serait utile de lui faire faire un relevé topographique de la rue des Garennes pour diminuer les coûts et en vue de la réfection totale de cette rue.

Passage au vote: Pour 13

IV. Demande de subvention des jeunes agriculteurs de Haute-Saône, du club de Handball et de l'office de Tourisme du Val Marnaysien

Bernard GIRARD expose à l'Assemblée trois demandes de subvention :

- une demande du club de handball pour l'achat de matériel (cône, haie basculante, ..) d'un montant de 429,59 €.

Deux personnes de la commission subvention regrettent que la demande ait été faite hors délai. Il faudra que, l'année prochaine, la demande soit faite dans les dates imparties.

Passage au vote : Abstention : 1 Pour 12

- une demande de l'Office de tourisme d'un montant de 300 € pour un prix donné par la Commune lors de la manifestation « Peinture en fête ». Cette demande est faite chaque année.

Passage au vote: Pour 13

- Une demande des jeunes agriculteurs pour la finale régionale du concours de labours. Cette finale se déroulera les 2 et 3 septembre 2017 à BONBOILLON. Le montant n'est pas précisé.

Le débat est ouvert. Il en ressort que la décision ne sera pas prise lors de cette séance.

La commune souhaite connaître la position de la CCVM sur cette manifestation d'envergure.

Il sera demandé de fournir un budget pour avoir les chiffres et de donner une précision sur le montant de la subvention.

V. Bilan de la saison de cinéma 2016-2017 (septembre à juin) et décision de reconduction ou non pour la saison 2017-2018

Pierre ZANGIACOMI présente le bilan de la saison 2016-2017 :

10 séances sur l'année, 314 entrées soit 31 spectateurs de moyenne.

Il y a une trentaine de personnes régulières avec de nouvelles têtes.

Il est noté que sont diffusés des films récents un mercredi par mois.

Le coût s'élève à 1 550 € pour 10 films avec une adhésion d'environ 100 € pour l'année.

Les entrées sont intégralement reversées à l'organisme gestionnaire, l'Ecran Mobile de la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté.

Il est proposé de reconduire cette action pour 2017-2018.

Passage au vote: Pour 13

VI. Cimetière communal : fixation d'un tarif pour scellement d'une urne

Laurence BOUCHASSON explique aux Conseillers que, dans le règlement intérieur du cimetière, il est prévu le scellement une urne sur un monument d'une concession en pleine terre.

Depuis quelques temps, la Mairie reçoit plusieurs demandes dans ce sens. Or, on s'est aperçu qu'il n'existe pas de tarif pour le scellement d'une urne. Il est intéressant d'harmoniser les tarifs.

Laurence BOUCHASSON propose un montant de 30 € pour le scellement d'une urne.

Passage au vote: Pour 13

VII. Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Il s'agit d'utiliser une même grille indiciaire entre les fonctionnaires territoriaux et les fonctionnaires de l'Etat.

Il faut donc appliquer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) aux agents de la Collectivité.

Ce régime comprend deux parts :

- IFSE (Indemnité de Fonctions, des Sujétions et d'Expertise liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle) : elle regroupe l'ensemble des primes mises en place par la Mairie ;
- CIA (Complément Indemnitaire versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'Agent).

Ce régime concerne tous les agents de la Commune sauf les adjoints techniques et agents de maîtrises, dont le décret d'application est toujours en suspens. Dans l'attente, ils continueront de percevoir l'ancien régime.

Monsieur le Maire propose de fixer les montants maximums annuels.

En ce qui concerne l'IFSE, pour les agents de Catégorie B :

REDACTEURS TERRITORIAUX		MONTANT ANNUELS BRUTS EN EUROS	
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI
Groupe 1	Responsable du service administratif	1 200	8 500
Groupe 2	Poste d'instruction avec expertise, assistant en charge de la coordination	1 000	7 000

Pour les agents de Catégorie C :

ADJOINTS ADMINISTRATIFS/TECHNIQUES*/DU PATRIMOINE TERRITORIAUX ET AGENTS DE MAITRISE*		MONTANT ANNUELS BRUTS EN EUROS	
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI	MONTANT MAXI
Groupe 1	Gestionnaire comptable, agent chargé de l'urbanisme, chef d'équipe, agent technique polyvalent, expérimenté et doté d'une qualification technique, agent chargé de la gestion de la bibliothèque	900	6 000
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil, agent des espaces verts, agent chargé de l'entretien des locaux	150	5 000

L'IFSE est versée mensuellement. Le montant de l'IFSE est proratisé en fonction du temps de travail.

En ce qui concerne le CIA, pour les agents de catégorie B :

Groupes	Montants annuels maximum du complément indemnitaire	Montants susceptible d'être versé
B1	2380	Entre 0 et 100 %
B2	2185	Entre 0 et 100 %

Pour les agents de catégorie C :

Groupes	Montants annuels maximum du complément indemnitaire	Montants susceptible d'être versé
C1	1260	Entre 0 et 100 %
C2	1000	Entre 0 et 100 %

Le CIA est versé semestriellement sur les payes de juin et décembre et sur la base d'un compte rendu d'entretien professionnel réalisé chaque année pour chaque agent. Le montant du CIA est proratisé en fonction du temps de travail.

Passage au vote: Pour 13

VIII. Comptabilité Budget Commune, eau et assainissement : vote des comptes administratifs 2016 (annulation des délibérations du 20 mars et 11 avril 2017), fixation des durées d'amortissement pour la Commune ; décision modificative n°2 (Commune - ouverture de crédits)

Monsieur le Maire explique qu'une erreur a été commise. Les budgets Commune, Eau et Assainissement doivent être votés lors d'une seule séance de Conseil Municipal car les budgets de l'eau et l'assainissement sont des budgets annexes.

C'est pourquoi, les délibérations précédentes ont été annulées. Il est demandé de délibérer à nouveau pour les comptes administratifs. Ces comptes administratifs sont inchangés.

Conformément à la loi, M. le Maire ne participe pas au vote et laisse le conseil municipal se prononcer sur les comptes administratifs.

Les trois comptes administratifs 2016 sont adoptés à l'unanimité (12 voix)

La commune doit mettre à jour les durées d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles, les subventions d'équipement versées.

Il est proposé de valider les durées d'amortissement des biens acquis :

- Dans les immobilisations incorporelles, les frais d'étude sur une durée de 10 ans ;
- Dans les subventions d'équipement versées à des bénéficiaires publics ou privés :
 - les bâtiments et les installations sur une durée de 15 ans ;
 - la subvention d'équipement finançant des biens immobiliers, matériels et études sur une durée de 15 ans ;
 - la subvention d'équipement finançant des biens immobiliers, matériels et études sur une durée de 15 ans.

Pierre ZANGIACOMI explique que l'amortissement était obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants mais que la loi a changé.

Passage au vote : Pour 13

Monsieur le Maire expose que les crédits de certains articles du budget communal sont insuffisants pour le règlement des dépenses, notamment pour l'acquisition de terrain. Il y a lieu de voter des crédits complémentaires pour régulariser les écritures.

Art/chap.	Objet des dépenses	Augmentation des crédits	Diminution sur crédits déjà alloués
2112-041 DI	Achat de terrain opérations patrimoniales	999.00	
2112-21 DI	Achat de terrain	1.00	
1328-041 RI	Autres opérations patrimoniales	999.00	

Passage au vote : Pour 13

IX. Mise à disposition d'une salle pour installation du local de l'UCIA

Le nouveau président de l'UCIA demande à la Mairie la mise à disposition d'une salle communale pour l'association. Elle pourra ainsi avoir l'usage d'un ordinateur avec la Wifi, recevoir les nouveaux commerçants et organiser ses réunions.

Il est proposé de mettre à disposition la salle BARBERET, une des salles à l'étage de la Mairie. Pour cela, il y aura lieu de rédiger une convention entre la Commune et l'UCIA.

Passage au vote: Pour 13

X. Questions diverses.

- Assemblée générale des Cités de Caractère.

Les Petites Cités Comtoises de Caractère ont été transformées en Cité de Caractère Bourgogne-Franche Comté. Une assemblée générale aura lieu en juillet. Il y aura renouvellement du Président et du Vice-président.

Jérémy RONDOT explique que, lors des réunions, les membres présents sont peu nombreux. En effet, les assemblées générales se déroulent maintenant en semaine à la place du samedi. De plus, les lieux de réunions sont très éloignés et nécessitent parfois des déplacements d'environ 1h30.

- SIVU de la Marpa

Vincent BALLOT informe qu'il aimerait laisser sa place de président de l'association gestionnaire de la MARPA qu'il occupe depuis 10 ans. Mais personne ne semble désireux de prendre le relais. Ce serait bien que cette personne soit une personne de Marnay. C'est à réfléchir.

- Emploi d'un agent.

Un jeune agent a été recruté temporairement par la Commune du 18 avril au 18 juillet 2017 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à l'entretien des espaces verts (zéro pesticide). Monsieur le Maire informe que son contrat sera prolongé de trois mois.

- Projet moulin.

Le 07 juillet 2017, la Commune recevra un architecte concernant le projet du moulin. Le deuxième architecte sera convoqué après une réunion AVAP.

- Convention avec le club de danse.

Il y a lieu de mettre en place une convention entre la Commune et le club de danse pour l'occupation de la nouvelle salle au 2^{ème} étage de la salle culturelle Anne Frank. De plus, le club demande la possibilité d'utiliser la salle bleue au 1^{er} étage.

- Mission locale.

Monsieur le Maire a rencontré la responsable de la Mission locale qui s'étonnait de ne plus recevoir de subvention de la Commune. Il lui a expliqué que c'est la CCVM qui s'acquitte de cette subvention en lieu et place des communes.

La responsable a informé le Maire du dispositif « garantie jeune ».

C'est un contrat d'engagement réciproque entre une jeune et la mission locale afin de ramener un jeune en situation d'isolement vers l'autonomie.

Cette allocation est de 427 €/mois.

De plus, il existe une aide départementale et régionale de 500 € pour le passage du permis de conduire des jeunes. En échange ils effectuent divers travaux.

L'idée pour la Mairie serait de proposer aux jeunes une aide identique cumulable pour un même montant. En échange, ils consacrerait des heures aux associations. Cela permettrait une opération bénéfique pour le jeune et pour la collectivité.

De même, la mise en place d'un conseil municipal jeune permettrait d'impliquer les jeunes générations dans la vie citoyenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Secrétaire de séance,
Laurence BOUCHASSON



le Maire,
Vincent BALLOT

